

20 DEC. 1969

Tchécoslovaquie

MONDE

Une loi accorde des pouvoirs exceptionnels aux ministres tchèque et slovaque de l'éducation

le Monde pour épurer l'Université 20.12.69

Prague (A.F.P.). — M. Janos Kadar, premier secrétaire du parti socialiste ouvrier hongrois, a dressé au cours d'une conférence de presse, tenue jeudi soir avant son départ de Tchécoslovaquie, un parallèle entre les événements de 1956 en Hongrie, et ceux de 1968, en Tchécoslovaquie, tout en soulignant certains traits différents de ces deux événements.

« A l'heure actuelle, a-t-il dit, nous pouvons constater que le peuple hongrois a définitivement surmonté une situation extrême-

ment grave et dangereuse, et suit fermement la voie du socialisme. »

Dans un communiqué conjoint, MM. Kadar et Husak proclament qu'ils « continueront à s'efforcer de remplacer la tension sur le territoire européen par des relations de bon voisinage » et que « la coexistence pacifique doit devenir la norme universelle des rapports entre les Etats européens dotés de régimes sociaux différents ».

Dans un commentaire daté de Prague, l'agence hongroise M.T.I. relève que les réformes démocratiques de 1968 en Tchécoslovaquie étaient essentiellement saines, mais avaient été exploitées par des éléments antisocialistes. Elle affirme que désormais la démocratisation évolue correctement.

Durcissement des autorités

En fait, l'épuration se poursuit à tous les échelons. L'Assemblée nationale a voté une loi qui va permettre une reprise en main définitive dans les établissements d'enseignement supérieur. Elle donne aux ministres tchèque et slovaque de l'éducation nationale des pouvoirs exceptionnels. Ils pourront désormais proposer la nomination de professeurs d'université et leur révocation, nommer et licencier des recteurs, des doyens et des vice-doyens, proposer leurs candidats aux postes de recteurs et vice-recteurs, si les propositions des conseils scientifiques leur semblent inacceptables créer, supprimer et diviser des chaires et des instituts scientifiques et engager et licencier leur personnel.

Le rapporteur de la loi, le député Jaromir Lang, a dit notamment que cet amendement constituait une « mesure d'urgence temporaire » destinée à « liquider les conséquences néfastes de l'autonomie universitaire, ainsi que la stagnation et la résistance passive qui marquent actuellement le climat dans les grandes écoles ».

D'autre part, un amendement voté permet dorénavant aux tribunaux de punir de bannissement les adversaires de la politique gouvernementale, « afin de mieux protéger la société contre les éléments anti-sociaux ».

Deux nouvelles exclusions du parti communiste viennent d'être annoncées. Celle de M. Zdenek Fort, ancien rédacteur en chef de *Zemedelske Noviny*, quotidien des agriculteurs, pour ses « positions opportunistes de droite » auxquelles il n'a pas renoncé, et celle d'un professeur de la Faculté de journalisme, M. Jaroslav Horec, rédacteur en chef du journal *Universita Karlova*, organe des étudiants de l'université Charles, jusqu'à son interdiction.

Enfin, le correspondant de la radio de Prague à Bonn, M. Vilem Fuchs, a été démis de ses fonctions après avoir refusé de regagner la Tchécoslovaquie.